

## **ANNEXE : Recensement des cycles spécifiques.**

### **CT1**

#### **DIRECTION LOGISTIQUE ET FLOTTE TECHNIQUE**

|                                             |
|---------------------------------------------|
| <b>Cycles de travail AGENT DE DEPANNAGE</b> |
|---------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : DEPANNAGE

- Postes concerné(s) : CONDUCTEUR, MECANICIEN, CHEF D'EQUIPE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Cycle sur 2 semaines :

6 jours de travail interrompu par le dimanche suivi de 7 jours de repos.

Equipe de jour : de 6h à 16h (avec pause de 20 minutes)

Equipe de nuit : de 16h à 2h (avec pause de 20 minutes)

Le cycle commence le jeudi, l'agent travaille :

- 3 jours du jeudi au samedi
- Dimanche de repos
- 3 jours du lundi au mercredi
- Puis 7 jours de repos

+ 12 vacations de 4h00 les dimanches soir de 20h à 00h viennent compléter le cycle de travail.

- Postes concerné(s) : RESPONSABLE D'ATELIER :

Du lundi au vendredi de 16h00 à 23h30 (avec pause de 20 minutes)

|                                             |
|---------------------------------------------|
| <b>Cycles de travail AGENT DES ATELIERS</b> |
|---------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : SERVICE DES ATELIERS

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

- Postes concernée(s) : MECANICIEN / CHAUDRONNIER/ ELECTROMECHANICIEN/AGENT D'ENTRETIEN DE VEHICULES/AGENT D'ENTRETIEN/AGENT D'ORDONNANCEMENT/CHEF D'EQUIPE/ADJOINT AU RESPONSABLE DE SITE/RESPONSABLE DE SITE/CONDUCTEUR PL/AGENT DE LIAISON ADMINISTRATIVE/RESPONSABLE DE DIVISION/COORDONNATEUR TECHNIQUE

ATELIERS : Rabatau, Cabucelle, Crillon et Rivoire-et-Carret :

Du lundi au vendredi de 6h00 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

- Postes concerné(s) : RESPONSABLE DE DIVISION/COORDONNATEUR TECHNIQUE

Du lundi au vendredi, de 7h00 à 15h15 (avec pause de 20 minutes)

|                                             |
|---------------------------------------------|
| <b>Cycles de travail AGENT DES MAGASINS</b> |
|---------------------------------------------|

- Services concerné(s) : SERVICE DES MAGASINS

Postes concerné(s) : MAGASINIER / CHEF D'EQUIPE/RESPONSABLE DE SITE/ADJOINT AU RESPONSABLE DE SITE/RESPONSABLE DE DIVISION/GESTIONNAIRE TECHNIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

MAGASINS :

Rabatau, Cabucelle, Crillon et Rivoire-et-Carret :

Du lundi au vendredi, de 6h00 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

#### Cycles de travail AGENT d'ENTRETIEN

Service(s) concerné(s) : LAVAGE DES VEHICULES

- Postes concerné(s) : AGENT D'ENTRETIEN DE VEHICULES/ CHEF D'EQUIPE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

ATELIERS :

Rabatau, Cabucelle, Rivoire-et-Carret

Equipes de nuit : du lundi au vendredi, de 17h30 à 1h00 (avec pause de 20 minutes)

Equipes de jour : du lundi au vendredi, de 6h00 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

#### CYCLE DE TRAVAIL DES AGENT CONSEILLER DE PREVENTION

Service(s) concerné(s) : ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Postes concerné(s) : CONSEILLER DE PREVENTION

Motifs invoqués : L'agent est référent travaux, hygiène et sécurité. A ce titre, il exerce l'essentiel de son activité au sein des ateliers et magasins de la Direction. C'est la raison pour laquelle ses heures de travail coïncident principalement avec ceux des ateliers et magasins.

Déplacements sur l'ensemble des sites de la Direction

Cycle : du lundi au vendredi, de 7h00 à 15h15 (avec pause de 20 minutes)

#### DIRECTION VALORISATION DES DECHETS

##### Cycles de travail des AGENT DE DÉCHÈTERIE / DÉCHÈTERIE MOBILE -

Service(s) concerné(s) : SERVICE VALORISATION MATIERE

Postes concerné(s) : AGENT DE DÉCHÈTERIE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public

Cycle spécifique incluant travail de week-end (cycle identique sur toute l'année)

Du lundi au samedi de 06h00 à 13h00 ou de 12h00 à 19h00 (avec pause de 20 minutes)

Dimanche 06h00 à 12h00 (avec pause de 20 minutes)

Pour les déchèteries hors Marseille les horaires de travail sont à la journée et varient selon les sites de 8h00 à 18h00.

Le temps de pause est compris entre 12h00 à 13h30 ou 14h00 en roulement afin d'assurer la continuité de service

Postes concerné(s) : AGENT DE DÉCHÈTERIE MOBILE

Du lundi au vendredi de 6h00 à 14h00 (avec pause de 20 minutes)

##### Cycles de travail des AGENT DE CENTRES DE TRANSFERTS

Service(s) concerné(s) : SERVICE VALORISATION ENERGETIQUE ET ORGANIQUE

Postes concerné(s) : AGENT DE CENTRE DE TRANSFERT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au dimanche en cycle : 6/3 soit 6 jours travaillés suivis de 3 jours de repos

3 vacations

5h30-13h (avec pause de 20 minutes)

12h-19h30 (avec pause de 20 minutes)

19h30-03h00 (avec pause de 20 minutes)

##### Cycles de travail des AGENTS DU CENTRE DE STOCKAGE DE LA CRAU

Service(s) concerné(s) : SERVICE VALORISATION ENERGETIQUE ET ORGANIQUE

Postes concerné(s) : AGENT D'ENTRETIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi :

Horaires été de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaires hiver 6h30-14h00 (avec pause de 20 minutes)

##### Cycles de travail des AGENTS D'ENTRETIEN DES CENTRES DE TRANSFERT

Service(s) concerné(s) : DIRECTION VALORISATION DES DECHETS (LOGISTIQUE)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Cycle du lundi au Vendredi

-2 vacations de 5H30 à 13H00 (avec pause de 20 minutes) ou de 8h30-12h00/12h45-16h45

**DIRECTION POLE VOIRIE ESPACE PUBLIC**

**Cycles de travail AGENT CONDUCTEUR PL**

Service(s) concerné(s) : SERVICE UNITES OPERATIONNELLES

Fonction(s) concernée(s) : CONDUCTEUR PL VOIRIE PUBLIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi de 6h à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

**Cycles de travail MAGASINIER**

Service(s) concerné(s) : SERVICE UNITES OPERATIONNELLES

Fonction(s) concernée(s) : MAGASINIER

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi de 6h à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

**Cycles de travail AGENT CHARGE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION**

Service(s) concerné(s) : SIGNALISATION LUMINEUSE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT CHARGE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Poste central de régulation

Du lundi au vendredi -3 vacations

1 semaine de 7h00 - 13h00 soit 6h par jour (avec pause de 20 minutes)

1 semaine de 12h30 - 19h00 soit 6h30 par jour,

3 semaines de 8h00 - 12h00 / 13h00 à 17h20 soit 8h20 par jour,

**Cycles de travail AGENT EN CHARGE DU COMPTAGE ROUTIER**

Service(s) concerné(s) : SERVICE SIGNALISATION LUMINEUSE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT EN CHARGE DU COMPTAGE ROUTIER

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi

Comptage automatique : 6h30 à 14h00 (avec pause de 20 minutes)

**Cycles de travail AGENT DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE**

Service(s) concerné(s) : SERVICE SIGNALISATION LUMINEUSE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE SIGNALISATION LUMINEUSE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Fonction(s) concernée(s) : AGENT TECHNIQUE DE SIGNALISATION LUMINEUSE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

**Cycles de travail AGENT DE MAINTENANCE DES FEUX TRICOLORES**

Service(s) concerné(s) : SIGNALISATION LUMINEUSE- DIVISION MAINTENANCE SYSTEME

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAINTENANCE DES FEUX TRICOLORES

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

**Cycles de travail AGENT MAGASINIER- MADRAGUE VILLE**

Fonction(s) concernée(s) : MAGASINIER

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi De 7h à 14h30 (avec pause de 20 minutes)

**Cycles de travail AGENT EN CHARGE DES OSIS**

Service(s) concerné(s) / DGEP

Fonction(s) concernée(s) : AGENT EN CHARGE DES OSIS- OPERATEUR TELEPHONIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi De 6H à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

## DGA EAU ET DOMAINE PUBLIC

### Cycles de travail GARDIEN DU CENTRE SPORTIF DE FONTAINIEU

Service(s) concerné(s) : CENTRE SPORTIF DE FONTAINIEU

Fonction(s) concernée(s) : GARDIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service, ouverture au public, manifestations sportives,  
GARDIENS LOGES SUR SITE

#### Semaine A :

Du lundi au vendredi, les gardiens logés travaillent 4 jours de 15h30 à 21h30 (avec une pause de 20 minutes) avec une obligation de présence sur le site de 21h30 à 23h45, en compensation de l'attribution du logement de fonction.

Le samedi et le dimanche, ils travaillent de 7h45 à 17h30, avec une pause méridienne de 45 minutes.

#### Semaine B :

Les gardiens logés travaillent 4 jours du lundi au vendredi, de 15h00 à 21h30, avec une pause légale incluse de 20 min ainsi qu'une obligation de présence sur le site de 6h30 à 8h30, en compensation de l'attribution du logement de fonction.

#### Soit par quinzaine :

68h00 de travail effectif sur horaires fixes ;

17h00 de présence obligatoire sur le site ;

et 2h00 de travail effectif réalisés en horaires décalés (soit 40h par an) pour des interventions dans le cadre des obligations de présence ou lors de manifestations.

### GARDIENS NON LOGES

#### Cycle n°1 (période creuse) du 01/11 au 31/03 et du 01/07 au 31/08

- Gardien 1 : de 8h00 à 16h15 du lundi au vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)
- Gardien 2 : de 8h30 à 16h45 le lundi, jeudi et vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)  
de 12h30 à 20h00 le mardi et le mercredi (avec pause de 20 minutes incluse)
- Gardien 3 : de 9h00 à 17h15 du lundi au vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)

#### Cycle n°2 (période pleine) 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 31/10.

- Gardien 1 :  
de 12h30 à 20h00 le mardi et le mercredi (avec pause de 20 minutes incluse)  
de 8h00 à 16h15 du jeudi au samedi (avec pause méridienne de 45 minutes)
- Gardien 2 :  
de 8h00 à 16h15 le lundi et mardi (avec pause méridienne de 45 minutes)  
de 8h30 à 16h45 le mercredi, jeudi et vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)
- Gardien 3 :  
de 9h00 à 17h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi (avec pause méridienne de 45 minutes)  
de 8h00 à 16h15 le mercredi (avec pause méridienne de 45 minutes)

## DIRECTION DE LA PROPRETE ET DU CADRE DE VIE

### Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : CHEF DE SECTEUR, ADJOINT AU CHEF DE SECTEUR,

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte.

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h00 (avec pause de 20 minutes)

Horaires de Nuit de 20h00 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

Fonction(s) concernée(s) : CHEF D'EQUIPE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Vacations selon plusieurs 3 cycles possibles :

5/2 (du lundi au vendredi)

6/1/2 (6 jours travaillés interrompus par le dimanche + 2 jours de repos)

6/3 (6 jours travaillés + 3 jours de repos)

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h00 (avec pause de 20 minutes)

Horaires de Nuit de 20h00 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

|                                     |
|-------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT DE MAITRISE |
|-------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Vacations selon plusieurs cycles en fonction des communes, avec une pause de 20 minutes

- 5/2 du lundi au vendredi
- 5/1/1 soit 5 jours travaillés, dimanche de repos et 1 jour de repos dans la semaine
- 6/2 soit 6 jours travaillés suivis de 2 jours de repos
- 6/1/2 soit 6 jours travaillés interrompus par le dimanche et 2 jours de repos

#### CARRY LE ROUET

- CHEF D'ANTENNE,

En cycle 5/2 du 16 septembre au 14 mai et 6/2 du 15 mai au 15 septembre de 6h à 12h30

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 du 16 septembre au 14 mai et 6/2 du 15 mai au 15 septembre

De 6 h00 à 12h00

De 6h00 à 15h30 le jeudi

#### CHATEAUNEUF MARTIGUES

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 6h00 à 13h30

#### ENSUES

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2

LUNDI ET JEUDI de 6h00 à 16h00

MARDI MERCREDI VENDREDI MATIN 6h00 A 13h00

#### GIGNAC LA NERTHE

- CHEF D'ANTENNE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

De 7h15 à 17h00

De 7h15 à 11h45 le vendredi

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 5h00 à 12h30

#### MARIGNANE

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 7h30 à 16h30

#### LE ROVE

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 7h30 à 17h00

### SAINT VICTORET

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 7h00 à 16h00

### SAUSSET LES PINS

- CHEF D'ANTENNE,

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

DE 6h00 à 13h00

De 6 h00 à 15h30 le jeudi

### DIVISION OUEST

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

DE 7H30 à 16H30

### ALLAUCH

- CHEF D'ANTENNE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI De 5h30 à 13h00

- CHEF D'EQUIPE PROPRETE

En cycle 6/1/2 De 5h30 à 13h00

- CHEF D'EQUIPE VOIRIE

En cycle 5/2 De 6H00 à 13h30

### PLAN DE CUQUES

- CHEF D'ANTENNE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI De 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI DE 5H30 à 13h00

### SEPTEMES

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/1/1 en horaires de MATIN de 06h00 à 13h30

### CARNOUX

- CHEF D'ANTENNE,

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

LUNDI- MERCREDI- VENDREDI de 6h00 à 13h00 (avec pause de 20 minutes)

LE MARDI de 6h00 à 13h et de 13h30 à 15H00

LE JEUDI de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00 (avec pause de 30 minutes)

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

MATIN 6h00 à 13h00-1 samedi en roulement avec le reste de l'équipe : marché du samedi 7h30 à 14h30

MERCREDI 6h00 à 16 h00 (avec pause de 20 minutes)

LE JEUDI de 6h00 à 13h00/ 13h30 16h00

### CASSIS

- CHEF D'ANTENNE

DU LUNDI AU VENDREDI

En cycle 5/2 De 7h00 à 15h15

- CHEF D'EQUIPE collecte

En cycle 6/1 De 5H30 à 11h45

- CHEF D'EQUIPE propreté

En cycle 6/1 De 5h00 à 11h15

### CEYRESTE

- CHEF D'ANTENNE En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

JOURNEE de 7H à 14H30 - 1 WE en roulement avec le reste de l'équipe (3h le samedi - 4h le dimanche) récupéré le lundi

- CHEF D'EQUIPE En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

JOURNEE de 7H à 14H30 - 1 WE en roulement avec le reste de l'équipe (3h le samedi - 4h le dimanche) récupéré le lundi

#### GEMENOS

- CHEF D'ANTENNE, En cycle 6/1, 1

Travail 1 samedi sur 2

Lundi De 6h00 à 13h00

Mardi- jeudi de 6h00 à 12h00

Mercredi de 6h00 à 16h00

Vendredi de 6h00 à 12h30

Samedi de 6h00 à 8h00

- CHEF D'EQUIPE En cycle 6/1

Lundi- vendredi De 6h00 à 16h00

Mardi-Mercredi - jeudi de 6h00 à 12h00

Samedi de 9h00 à 8h00

#### LA CIOTAT

- CHEF D'EQUIPE, SURVEILLANT PRESTATAIRES PRIVES

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 7H00 à 14H30

#### ROQUEFORT LA BEDOULE

- CHEF D'ANTENNE En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

De 6H à 13h00

|                                    |
|------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT DE SUPPORT |
|------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE SUPPORT, AGENT DE SUPPORT ADMINISTRATIF

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h00 (avec pause de 20 minutes)

Horaires de Nuit de 20h00 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

|                                                       |
|-------------------------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT DE SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE |
|-------------------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi

Equipe 1

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Equipe 2

Horaires du matin de 5h30 à 13h00 (avec pause de 20 minutes)

|                                          |
|------------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT DE VERBALISATION |
|------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE VERBALISATION

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Equipe du matin

De 6h30 à 14h00 (avec pause de 20 minutes)

Equipe de nuit

De 17h00 à 00h30 (avec pause de 20 minutes)

#### Cycles de travail AGENT D'ENTRETIEN

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

#### Cycles de travail GARDIEN

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : GARDIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h00 (avec pause de 20 minutes)

Horaires de Nuit de 20h00 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

#### Cycles de travail AGENT D'EQUIPEMENT

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'EQUIPEMENT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

#### Cycles de travail AGENT MAGASINIER - LIVREUR

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : MAGASINIER - LIVREUR

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

#### Cycles de travail AGENT CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

#### Cycles de travail AGENT PORTUAIRE

Service(s) concerné(s) : SERVICE DES PORTS

Fonction(s) concernée(s) : MAITRE DE PORT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'ouverture du site au public

Fonction(s) concernée(s) : AGENT PORTUAIRE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'ouverture du site au public

- Capitainerie du Vieux Port

Service assuré 24h/24h,

EQUIPE DE JOUR :

Si bordée de 2 agents en cycle 4/4 : (amplitude couverte 7h00 à 19h00)

Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

- Agent 1 : 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00  
- Agent 2 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00  
Si agent en horaires administratifs + agent en cycle 4/4 : (amplitude couverte 8h00 à 19h00)

- Agent en cycle 4/4 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00  
- Agent en horaires administratifs : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

#### EQUIPE DE NUIT :

Si bordée de 2 agents (amplitude couverte 19h00 à 8h00)  
- Agent 1 : 19h00 à 6h00 avec 1h00 d'interruption méridienne  
- Agent 2 : 21h00 à 8h00 avec 1h00 d'interruption méridienne

Si 1 seul agent (amplitude couverte 19h00 à 7h00)  
- Agent 1 : 19h00 à 6h00 avec 1h00 d'interruption méridienne (capitainerie fermée de 6h00 à 7h00 du matin)

#### Capitainerie du Port du Frioul

BASSE SAISON du 01/10 au 30/03  
(Horaires d'ouverture : 8h00 à 18h00)

Si bordée de 2 agents en cycle 4/4 (amplitude couverte : 7h00 à 19h00)  
- Agent 1 : 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00  
- Agent 2 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

Si agent horaires administratives + agent en cycle 4/4 (amplitude couverte : 8h00 à 19h00)  
- Agent en cycle 4/4 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00  
- Agent en horaires administratifs : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

HAUTE SAISON : 01/04 au 30/09  
(Horaires d'ouverture : 7h30 à 19h00) Si bordée de 2 agents en cycle 4/4 (amplitude couverte : 7h00 à 19h00)

- Agent 1 : 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00  
- Agent 2 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

Si agent en horaires administratives + agent en cycle 4/4 (amplitude couverte : 8h00 à 19h00)  
- Agent en cycle 4/4 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00  
- Agent en horaires administratifs : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

#### Capitainerie de la Pointe rouge

BASSE SAISON : du 01/09 au 30/06  
(Horaires d'ouverture : 9h00 à 17h00) Si bordée de 2 agents en cycle 4/4 (amplitude couverte : 7h00 à 19h00)

- Agent 1 : 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00  
- Agent 2 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

Si agent horaires administratifs + agent en cycle 4/4 (amplitude couverte : 8h00 à 19h00)  
- Agent en cycle 4/4 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00  
- Agent en horaires administratifs : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

HAUTE SAISON : du 01/07 au 31/08  
(Horaires d'ouverture : 8h00 à 19h00)

Si bordée de 2 agents en cycle 4/4 (amplitude couverte : 7h00 à 19h00)  
- Agent 1 : 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00  
- Agent 2 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

Si agent horaires administratifs + agent en cycle 4/4 (amplitude couverte : 8h00 à 19h00)

- Agent cycle 4/4 : 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

- Agent en horaires administratifs : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

#### Capitainerie de Carry le Rouet

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

HAUTE SAISON DE JUILLET A AOÛT – OUVERTURE 7j/7j

• 07h30 à 12h00 / 13h30 à 19h00 avec coupure entre 12h00 et 13h30

MOYENNE SAISON AVRIL-MAI-JUIN-SEPTEMBRE

• 08h00 – 12h00 / 13h30 à 17h30 avec coupure entre 12h00 et 13h30

BASSE SAISON DE JANVIER A FIN MARS ET OCTOBRE A FIN DECEMBRE

• De 08h00 à 12h00 – de 13h00 à 17h00 avec coupure entre 12h00 et 13h00

#### Capitainerie de Sausset les Pins

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

HAUTE ET MOYENNE SAISON DE MAI A SEPTEMBRE

• 08h00 à 12h00 – 14h00 à 19h30 avec coupure entre 12h00 et 14h00

BASSE SAISON D'OCTOBRE A AVRIL

• 08h00 à 12h00 – 13 h30 à 17h00 avec coupure entre 12h00 et 13h30 (du lundi au vendredi – fermeture dimanche et fériés)

#### Capitainerie de La Ciotat

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

#### AGENTS ADMINISTRATIF

HAUTE SAISON DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE – Ouverture Capitainerie 7j/7j de 08h00- 19h00

Matin : de 8h00 à 15h30 (avec pause de 20 minutes)

AM de 11h30 à 19h00 (avec pause de 20 minutes)

WE et JF 8h00 -12h00 et 14h00- 17h30

Agent saisonnier de 8h00 à 11h00 et de 15h00 à 19h00

WE et JF de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h30 ou de 8 h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

MOYENNE SAISON DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 14 JUIN ET DU 16 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE

De 8h00 à 15h30 ou 10h00 à 17h30 (1 agent par jour)

De 8h00 à 12h00 et de 14 h00 à 17h30

Samedi et dimanche de 8h00 à 12h00 et de 14 h00 à 17h30 (4 agents par jour)

BASSE SAISON DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE AU 31 MARS

• De 8h00 à 15h30 ou 10h00 à 17h30 (1 agent par jour)

De 8h00 à 12h00 et de 14 h00 à 17h30 (4 agents par jour)

Samedi de 8h00 à 12h00 et de 14 h00 à 17h30

Fermé le dimanche

#### AGENTS TECHNIQUES

Du lundi au vendredi :

Equipe N°1 : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Du mardi au samedi :

Equipe N°2 : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Dimanche et jours fériés de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (1 agent)

#### Capitainerie de Istres

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

#### Equipe technique : Agents Portuaires

HAUTE SAISON DE MI-AVRIL A MI-SEPTEMBRE

• 07h00- 20h00

- de 7h00 à 13h30 avec une pose de 20 minutes

- de 12h30 à 20h00 avec une pose de 20 minutes

Par alternance 1 semaine sur 2

BASSE SAISON DE MI-SEPTEMBRE A MI-AVRIL

• 07h00 – 18h00

- de 7h00 à 14h30 avec une pose de 20 minutes
- de 10h30 à 18h00 avec une pose de 20 minutes

Par alternance 1 semaine sur 2

#### Maître de Port

- de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 – pose méridienne de 12h00 à 13h00

#### Equipe administrative

- de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15 – pose méridienne de 12h15 à 13h30

- 1 permanence technique en capitainerie tous les dimanches de la semaine du 15 (mi-avril) à la semaine 37 (mi-sept)==> DIMANCHE banalisé en haute saison
- toute l'année, 1 samedi/mois, une équipe technique de 3 agents est présente à la journée.
- 1 permanence technique tous les samedis de l'année.

#### Capitainerie de Berre

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

HAUTE SAISON DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

- DU LUNDI AU VENDREDI 06h00- 19H00 ET SAMEDI DE 6H00 A 13H00

Compte tenu des besoins du service, 3 agents assurent une permanence le samedi matin par roulement donnant lieu à récupération le lundi

MOYENNE SAISON DU 30 SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE

- DU LUNDI AU VENDREDI 07H30- 17H00

BASSE SAISON du 1<sup>ER</sup> DECEMBRE AU 31 MARS

- DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 17H00

### **DIRECTION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ET DE L'INGENIERIE DES BATIMENTS**

|                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT DE LA REGIE DE L'INGENIERIE DES BATIMENTS |
|-------------------------------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : Service Ingénierie Bâtiments

#### Agents affectés sur Istres

Fonction(s) concernée(s) : PEINTRES

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi

7h00- 14h30 (avec une pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : JARDINIERS

Du lundi au vendredi

De 6h00 à 13h30 (avec une pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE REGIE (tout corps de métier)

Du lundi au vendredi

8h00- 12h00 / 13h00- 16h30

#### Agents affectés sur Marseille

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE REGIE

Du lundi au vendredi

6h00- 13h30 (avec une pause de 20 minutes)

#### Agents affectés sur Aix

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE REGIE

Du lundi au vendredi

7h30- 12h00/ 12h45-16h15

Vendredi- 8h00-12h00 / 13h00- 16h00

## DIRECTION DES MOYENS GENERAUX ET DE LA LOGISTIQUE

|                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT- CONTROLEURS DE PRESTATIONS PRIVEES DE NETTOYAGE |
|--------------------------------------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : Moyens Généraux et Logistique

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service chargé de contrôler les prestataires privés de nettoyage

Fonction(s) concernée(s) : CONTROLEURS DE PRESTATIONS PRIVEES DE NETTOYAGE

Du lundi au vendredi

5h30- 13h30 (avec une pause de 20 minutes)

### CT2

## DIRECTION DES SPORTS

|                                      |
|--------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT DES PISCINES |
|--------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : PISCINES du pays d'Aix

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL, AGENT D'ENTRETIEN, MAITRE NAGEUR

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard de l'ouverture du site au public

#### Pôle régie

Du lundi au dimanche

Travail en cycle sur une amplitude de 7H à 22H semaine -

1 samedi sur 2 et 1 dimanche sur 3

1 semaine à 34h de travail et 3 Jours de repos (1 jour fixe + le we)

1 semaine 41 heures sur 5 jours dont le samedi

#### Pôle Animation

Du lundi au vendredi

Travail en cycle sur une amplitude de 8H à 22H semaine -

1 samedi sur 4 / 1 dimanche sur 4

#### Pôle technique

Du lundi au dimanche

Travail sur un cycle de 3 semaines sur une amplitude de 5h30 à 23H semaine -

1 WE sur 4

## DIRECTION DES MEDIATHEQUES

|                                          |
|------------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT DES MEDIATHEQUES |
|------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : MEDIATHEQUE

Fonction(s) concernée(s) : BIBLIOTHECAIRE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service et au regard des horaires d'ouverture du site au public

#### Du mardi au samedi

Travail en cycle sur une amplitude de 8h30 à 19h15

1 samedi sur 2 travaillé

1 semaine à 36h de travail du mardi au vendredi (3 jours de repos : WE + lundi)

1 semaine à 39h de travail du mardi au samedi (2 jours de repos : dimanche et lundi)

Le programme d'action culturelle de l'établissement nécessite des adaptations régulières du planning pour l'ensemble des agents avec notamment du travail en soirée jusqu'à 23h30 en fonction de la programmation

## GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

### Cycles de travail AGENT GARDE NATURE

Service(s) concerné(s) : GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

Fonction(s) concernée(s) : GARDE-NATURE DU GROUPE DE SURVEILLANCE ET D'ACCUEIL

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de au regard des ouvertures du site au public

Nombre de jours travaillés par semaine : 4 en période estivale, 5 le reste de l'année

Temps de travail par jour : 9 heures en période estivale, 8 le reste de l'année

Temps de travail par semaine : 36 heures en période estivale, 40 heures le reste de l'année

Horaires de patrouilles : 9h00-18h00

Horaires de travail hors patrouilles : 08h30/12h30-13h30/17h30

Les agents du Groupe de Surveillance et d'Accueil sont appelés à travailler les samedis, dimanches et jours fériés pendant la période de patrouilles (printemps été automne) et bénéficient à ce titre de jours de repos en semaine. A titre indicatif : 9 semaines d'été / 11 d'automne / 17 d'hiver et 15 de printemps. Pendant leurs activités de patrouille, les gardes-nature bénéficient du régime journée continue pour des raisons liées à l'accueil du public, avec une pause méridienne de 30 minutes rémunérée entre 12h et 14 h.

Fonction(s) concernée(s) : COORDINATEUR DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de au regard des ouvertures du site au public

Novembre à mars : 40h / semaine, du lundi au vendredi, 8h30/12h30 et 13h30/17h30

Avril et mai : 35h/semaine, 5 jours travaillés du lundi au dimanche par roulement, 9h30/12h30 et 14/18h

Juin à fin septembre : 30h/semaine, 5 jours travaillés du lundi au dimanche par roulement, 9/12h et 15/18h

Octobre : 37h30/semaine, 5 jours travaillés du lundi au dimanche par roulement, 9/12h30 et 14/18h

## DIRECTION DE LA COLLECTE

### Cycles de travail AGENT DE QUAI DE TRANSFERT

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE QUAI DE TRANSFERT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Cycle

Equipe du matin : 5h-12h (avec pause de 20 minutes)

Equipe de l'après-midi : 12h-19h (avec pause de 20 minutes)

Equipe de nuit : 18h00-01h00 (avec pause de 20 minutes)

Centre de transfert de Rousset :

Lundi au vendredi : 07h00 – 13h00

Samedi : 07h00 – 12h00

### Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE QUAI DE TRANSFERT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

1 Chef d'équipe du matin 5h/12h00 (avec pause de 20 minutes)

1 régulateur 8h00/15h00 (avec pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE COLLECTE

SECTEUR CENTRE

Ils sont sur 35h00 en 5 jours avec un repos tournant du lundi au samedi

- 1 collecte du matin de 5h00 à 12h00

- 1 collecte d'après-midi de 12h00 à 19h00
- 1 collecte d'après-midi de 11h00 à 18h00
- 1 collecte de nuit de 19h00 à 02h00
- 1 collecte d'après-midi (cartons) du lundi au vendredi. Pas de repos tournant 11h00/18h00

#### SECTEURS EXTERIEURS

- Secteur Nord. 37h30 sur 5 jours, du lundi au vendredi ou du mardi au samedi par alternance.  
Horaires 5h00/12h30
- Secteur Sud-Ouest. 37h30 sur 5 jours, du lundi au vendredi ou du mardi au samedi par alternance.  
Horaires 4h30/12h00
- Secteur Sud Est. 37h30 sur 5 jours, du lundi au vendredi ou du mardi au samedi par alternance.  
Horaires 5h30/13h00
- Gardanne 7h00/12h -13h30 16h00 du lundi au vendredi

### **CT3**

#### **DIRECTION DES SPORTS**

|                                                    |
|----------------------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT DE LA PISCINE CLAUDE JOUVE |
|----------------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) :PISCINE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL, AGENT D'ENTRETIEN, MAITRE NAGEUR, AGENT TECHNIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service et de l'ouverture du site au public

Amplitude des horaires de travail des agents

En Hiver :

Du lundi au samedi de 6 h00 à 21 h00

Dimanche : 6 h 00 à 13 h 30

En Eté :

Du mardi au dimanche de 6 h00 à 21 h00

Vendredi jusqu'à minuit

Activité du dimanche pour l'ensemble des agents en cycle

Le nombre d'heures travaillées par jour est de 7h30 (37h30 semaine avec pause de 20 minutes) pour 5 jours de travail pour les secteurs entretien technique et accueil, et jusqu'à 10 heures pour le secteur des maitres-nageurs sur un cycle de 3 à 4 jours de travail semaine.

#### **DIRECTION DE LA COLLECTE**

|                                     |
|-------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT DE MAITRISE |
|-------------------------------------|

Service(s) concerné(s) :COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Assistant collecte en 5/2 du lundi au vendredi de 5h à 12h30. (avec pause de 20 minutes)

Chef d'équipe : en 6/1 du lundi au vendredi de 5h à 12h30. (avec pause de 20 minutes)

### **CT4**

#### **PETIT MONDE DE MARCEL PAGNOL**

|                                   |
|-----------------------------------|
| Cycles de travail AGENT D'ACCUEIL |
|-----------------------------------|

Service(s) concerné(s): ATELIERS THERESE NEVEU

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL,

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard de l'ouverture du site au public

5 jours travaillés/semaine par roulement

Cycle : Du mardi au dimanche de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00  
Ouverture les jours fériés sauf le 1<sup>er</sup> janvier ; 1<sup>er</sup> mai ; 25 décembre ;

## SERVICE PUBLIC ET VIE QUOTIDIENNE

### Cycles de travail DES AGENTS

– Brigade Font de MAI : Agent d'intervention, sécurité risque incendie

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service et de l'ouverture du site au public (période sensible de mai à décembre sur le risque incendie).  
Du lundi au dimanche et les jours fériés sauf les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier ; les autres jours fériés travaillés sont récupérés.

Horaire variable en fonction des saisons :

Une personne présente en roulement sur les amplitudes suivantes :

- Période non estivale : 7 h 30 – 17 h 30
- Période estivale : 7 h 30 – 19 h

2 – Brigade Intervention polyvalente :

Motif invoqué : Particularité liée aux contraintes climatiques estivales et leurs travaux en extérieur. (Espaces verts, entretien extérieur...)

Cycle 40 h - hiver : 7 h 30 – 12 h et 12 h 45 – 16 h 15 ET Eté : 6 h – 12 h et de 12 h 45 à 14 h 45 avec pause de 45 minutes

Pour éviter trop forte chaleur l'équipe commence à 6h le matin sur période de Juin à septembre inclus.

## DIRECTION DE LA COLLECTE

### Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE COLLECTE OM

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

- Horaires de 5H15 à 12H45 (avec pause de 20 minutes) ou à la journée une semaine sur huit de 8H-12H à 13H30 – 17H00
- Travail un samedi sur deux
- Equipes PAV :
  - Agent de Maîtrise 1 – 7h30 – 12h30 (pause méridienne) 13h15 – 16h15
  - Agent de Maîtrise 2 – 8h00 – 12h00 (pause méridienne) 13h00 – 17h00

### Cycles de travail AGENT DE CENTRE DE TRANSFERT

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Motif invoqué : Les horaires des agents du centre de transferts sont établis de la sorte afin de tenir compte du flux de prestataires extérieurs qui se rendent sur le site.

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE CENTRE DE TRANSFERT

3 cycles de travail du lundi au samedi (1 samedi sur 2)

De 6h00 à 13h00 (avec pause de 20 minutes)

De 7h00 à 14h00 (avec pause de 20 minutes)

De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

### Cycles de travail AGENT DE CENTRE DE LA RESSOURCERIE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service  
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE LA RESSOURCERIE

- Horaires de 6h00 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

## **CT5**

### **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

|                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE |
|-----------------------------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Fonction(s) concernée(s) : ENSEIGNANT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service / Période selon le calendrier de l'Education nationale.

Du lundi au samedi, pour un temps complet :

20h semaine sur 4 jours (Assistant d'Enseignement Artistique)

16 h semaine sur 3 jours (Professeur d'Enseignement Artistique)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service/ Période selon le calendrier de l'Education nationale.

NB : les horaires sont réactualisés à chaque rentrée scolaire en fonction des nécessités de service.

#### Musique :

Du lundi au samedi – horaires d'ouverture de 8h55 à 20h45 et le samedi de 9h à 15h15. Roulement sur 3 semaines. Semaine en 5/2 (du lundi au vendredi) ou en 4/3 (4 jours travaillés dans la semaine).

- Istres : du lundi au vendredi : 8h55 à 20h45 – le samedi de 8h55 à 15h15 ; horaires variables pendant les vacances scolaires, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h.
- Miramas : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h à 12h et 14h à 20h35 – mercredi : 9h à 20h45 – samedi de 9h à 13h20 ; horaires variables pendant les vacances scolaires, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h
- Grans : mardi : 12h10 à 17h – mercredi : 10h55 à 20h05 – jeudi : 13h30 à 20h30 ; horaires variables pendant les vacances scolaires, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h effectués sur le site d'Istres
- Port-Saint-Louis-du-Rhône : horaires variables, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h

Danse : du lundi au vendredi – 35h/semaine avec organisation de l'activité sur 4 jours donc en 4/3 de 8h30 à 22h15 – roulement sur 3 semaines

(2 jours à 10h – 2 jours à 7h30 hors vacances scolaires ; 4 jours à 8h45 pendant les vacances scolaires)

#### PARTOTHECAIRE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service/ Période selon le calendrier de l'Education nationale.

- Musique :
- En période scolaire, du lundi au samedi ; lundi : 14h30 à 18h30, mardi : 12h à 19h, mercredi : 11h à 18h, jeudi : 11h30 à 18h30, vendredi : 11h30 à 18h, samedi : 9h à 12h
- Pendant les vacances scolaires : horaires variables, du lundi au vendredi (fermé le samedi), plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h

### **DIRECTION DES MEDIATHEQUES**

|                                        |
|----------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT BIBLIOTHECAIRE |
|----------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : MEDIATHEQUE

Fonction(s) concernée(s) : BIBLIOTHECAIRE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public 4 jours par semaine les mardis/mercredis/vendredis et samedis.

Du mardi au samedi - 8H45 par jour sur 4 jours (lundi : jour non travaillé)

Un samedi sur deux travaillé de 9h à 18h30. Jour de récupération les semaines avec samedi : le jeudi.

Possibilité est offerte aux agents de venir travailler le jeudi, jour de fermeture au public (travail interne notamment en ce qui concerne les acquisitions). **Il est à noter également que le jeudi est un jour privilégié mais non exclusif pour la réception des groupes (adultes, scolaires et petite enfance).**

## **DIRECTION DES SPORTS**

### **Cycles de travail AGENT DES SPORTS**

Service(s) concerné(s) : CENTRE EQUESTRE MAS DE COMBE  
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAINTENANCE  
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public  
Du lundi au vendredi de 7h/ 14h horaires d'hiver et 6 h/ 13h horaires d'été  
Service(s) concerné(s) : COMPLEXE SPORTIF PARSEMAIN  
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAINTENANCE - GARDIEN  
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public  
Installations couvertes 3 vacations : 6-13h - 8-15h- 15-22h pendant la saison sportive, 6-13H l'été tant que la saison sportive n'a pas repris  
Installations découvertes 2 vacations : 7h14h - / 14h- 21h  
Ouverture du site 7/ 7 et le soir pour les matches ou les manifestations extra-sportives, l'agent qui fait la nocturne est sur son cycle de travail jusqu'à 22h puis en HS au-delà + travail du dimanche en HS –

## **ENTRETIEN DES LOCAUX**

### **Cycles de travail AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX**

Service(s) concerné(s) : sur tous les services  
Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN  
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service  
  
Du lundi au vendredi de 05h45- 13h15 / interventions le samedi et dimanche sur la base du volontariat  
Intervention le samedi 6h-9h30  
Intervention le dimanche 6h-9h30

## **DIRECTION DE L'EMPLOI ET DE LA COHESION SOCIALE**

### **Cycles de travail AGENT D'ACCUEIL**

Service(s) concerné(s) : Bâtiment intercommunal pour l'emploi d'ISTRES  
Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL  
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'ouverture au public  
Du lundi au vendredi 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (pause méridienne et fermeture au public entre 12h00 et 13h30)

## **REGIE INTERCOMMUNALE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS**

### **Cycles de travail AGENT DE MAITRISE**

Service(s) concerné(s) : COLLECTE  
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE / CHEF DE SECTEUR  
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte  
Du lundi au samedi avec un jour de repos dans la semaine  
De 5h à 12h00 (avec une pause de 20 minutes)

### **Cycles de travail AGENT DE DECHETERIE/ CENTRE DE TRANSFERT PORT SAINT LOUIS**

Service(s) concerné(s) : DECHETERIE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE DECHETERIE ET CENTRE DE TRANSFERT DE PORT SAINT LOUIS

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au dimanche matin, Cycle roulant avec 2 jours de repos dans la semaine

Du lundi au samedi :

Le matin de 8h00 à 12h00 et l'après-midi de 13h30 à 16h30 / 13h30 à 17h00 / 13h30 à 18h15/ 13h30 à 18h30.

Le dimanche de 8h00 à 12h30

|                                            |
|--------------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT DE LA CELLULE BACS |
|--------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE LA CELLULE BACS

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00 (avec pause de 20 minutes) sauf opérations particulières de 7h00 à 14h00

|                                      |
|--------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT de L'ATELIER |
|--------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : ATELIER

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE L'ATELIER

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Agents travaillant au PACKMAT à l'atelier :

Du lundi au vendredi

- 1 agent de 5h00 à 12h00 (avec une pause de 20 minutes)

- 1 agent de 12h00 à 19h00 (avec une pause de 20 minutes)

Agents travaillant à l'atelier, tour des PAV :

Du lundi au vendredi

- de 8H à 15H sauf l'été de 7H à 14H (avec une pause de 20 minutes)

## **CT6**

### **REGIE DE L'EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT-**

|                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT DE LA REGIE DE L'EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT- |
|-----------------------------------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : REGIE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN, ELECTROMECHANICIEN, AGENT D'EXPLOITATION

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi.

Cycles de travail sur 3 semaines

Matin : 7h45- 12h00

Après-midi : 13h30- 17h00

Journée : 7h20- 11h55/ 13h20- 16h30

### **DIRECTION REA ET GESTIONS DES DECHETS**

|                                         |
|-----------------------------------------|
| Cycles de travail AGENT DES DECHETERIES |
|-----------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : DECHETERIE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE DECHETERIE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard des ouvertures du site au public

Du lundi au samedi

2 vacations

8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00

9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h45

|                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------|
| <b>Cycles de travail AGENT DES CENTRES DE TRAITEMENT DES DECHETS</b> |
|----------------------------------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : CENTRE DE TRAITEMENT

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE CENTRE DE TRAITEMENT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard des ouvertures du site au public

Les agents de traitement de déchets (Déchèterie Centre de transfert compostage) sont sur des fonctions polyvalentes et donc amener à travailler sur des différents plannings selon les nécessités et les installations du service

Cycle du lundi au samedi

- 5h00 - 12h45 (avec pause de 20 minutes) Vallon du Fou (ISDND/Poly)  
Accueil des bennes des quartiers sud et les Camions transportant les caisses à partir de 5h00.
- 5h30 - 13h15 : (avec pause de 20 minutes) Croix-Sainte déchèterie Centre de transfert PL  
Agents intervenant sur 3 activités (centre transfert à 5h30 puis ouverture des déchetteries à partir de 8h00) et également transports de caisses pour les chauffeurs
- 6h00 - 13h45 : (avec pause de 20 minutes) Vallon du Fou (compostage, ISDND Poly) :  
Ouverture compostage et ouverture de l'ISDND au public)
- 7h30 - 12h – 13h30 -16h45 Vallon du Fou (Compostage ISDND Poly) :  
Exploitation traditionnelle (nettoyage, entretien...)
- 7h50 - 11h55 13h20- 17h00 Croix-Sainte (Déchèterie/PL)  
Exploitation traditionnelle
- 11h15 - 19h00 (avec pause de 20 minutes) Vallon du Fou (ISDND Compostage Poly)
- 11h30 - 19h15 (avec pause de 20 minutes) Croix Sainte (Déchèterie centre de transfert PL)

|                                            |
|--------------------------------------------|
| <b>Cycles de travail AGENT DE MAITRISE</b> |
|--------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : COLLECTE DES DECHETS

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service.

3 VACATIONS

Matin sur 5 jours de 5h30 à 13h15 (avec pause de 20 minutes)

Journée coupée 5h30 à 8h30 et 16h15 à 21 heures

Journée sur 5 jours de 7h20 à 11h55 et de 13h 50 à 17h00

### **SITE SAINTE BLAISE**

|                                                              |
|--------------------------------------------------------------|
| <b>Cycles de travail AGENT DU SERVICE SITE SAINTE BLAISE</b> |
|--------------------------------------------------------------|

Service(s) concerné(s) : SITE SAINTE BLAISE

Fonction(s) concernée(s) : GARDIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard des ouvertures du site au public

Du mardi au dimanche en 5/2 - Site fermé le lundi

2 Saisons :

ETE- du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 08h15-12h00 / 14h00- 18h00

Hiver- du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril 07h45- 12h00/ 13h30- 17h00